PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
14	1

Date de convocation
29/01/2024

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/03/2024

Acte affiché le : 06/03/2024

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic.

Suppléant.e.s excusé.e.s : Christophe Daniel, Daniel Le Caër.

L'An deux mille vingt-quatre, le 21 Février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Validation d'une ligne de trésorerie 2024 auprès de l'organisme bancaire du PETR

Vu la délibération 2024-01 du Bureau syndical PETR du Pays COB,

Le 19 octobre 2022, le PETR a validé auprès du Crédit Agricole l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 250 000 € pour un an pour l'année 2023.

Ce contrat arrivant à échéance, le Président du PETR propose de renouveler cette ligne de trésorerie pour une durée de 1 an pour un montant de 250 000€. Le taux proposé par le Crédit Agricole est l'Euribor 3 mois moyenné non flooré + 1.00 % de marge + une commission d'engagement de 0.25% du montant de la ligne.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Valide et confirme le renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2024.

Le Président,
Jean-Charles LOHÉ